



Premières journées du Plan de gestion stratégique
Les nouveaux paradigmes de la coopération au développement

2^{ème} table-ronde : La Déclaration de Paris, quels impacts sur la coordination et quels effets sur la consolidation des systèmes nationaux ?

Résumé de l'intervention de Diane **JACOVELLA**,
Vice-présidente, programmes multilatéraux et mondiaux,
Agence canadienne de développement international (ACDI)

La Déclaration de Paris est le résultat de consensus internationaux clairement affirmés autour d'objectifs ambitieux. Depuis, la communauté des pays et organisations internationales signataires n'a cessé d'approfondir cet engagement, comme en témoigne le Programme d'action d'Accra adopté l'an dernier.

Mme Jacovella, dans son allocution, mettra d'abord en évidence la façon dont l'engagement du Canada envers la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra est également ancré dans une démarche entreprise par le gouvernement du Canada afin d'améliorer la gestion de l'ensemble des fonds publics canadiens et les résultats obtenus. Dans ce contexte, elle passera en revue les mesures importantes qu'il a prises afin de rendre son aide internationale plus efficace. Ces mesures visent à en augmenter l'efficacité, pour optimiser les ressources qui y sont consacrées. Elles l'ont amené à cibler et à prioriser ses activités, pour en maximiser l'impact et les résultats. Elles font en sorte que ses actions soient clairement imputables et transparentes, pour que les Canadiens soient mieux informés de la façon dont leurs ressources contribuent à l'amélioration de la vie dans les pays en développement.

Les modifications concrètes apportées aux mécanismes et aux modalités de gestion de l'aide publique au développement par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) sont donc fondées à la fois sur des obligations liées à la volonté exprimée par le gouvernement canadien et sur les impératifs découlant de décisions prises par la communauté des bailleurs et des bénéficiaires de cette aide.

Mme Jacovella fera le point sur les changements survenus au sein de l'Agence et, sur les principaux éléments du plan d'action de l'ACDI en matière d'efficacité de l'aide. Elle illustrera la façon dont ces changements font évoluer les relations entre l'Agence et les autres bailleurs bilatéraux, mais aussi les organisations internationales, y compris l'OIF, dont elle appuie concrètement les efforts en vue de fournir une aide au développement plus efficace.